

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 04/06/2014

Date de la convocation
27/05/2014

Date d'affichage
27/05/2014

L'an 2014, le 4 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Yves BRIAND, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Présents : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. LIAUD Eric, Mme ROY Karine, M. OURTAAU Philippe, Mme DAGNAUD Pierrette, M. GOURGUES Christophe, Mme ARNEAU Christine, M. GAUTHIER Didier, Mme ROUMEAU Angélique, M. OURTAAU Patrick, Mme BALUTEAU Pascale, M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme LANCERON Bernadette, M. DERAND Michel, Mme VALENTE Aline, M. ETEVENARD Marc, Mme MAUMONT Maria, M. BIROT Jérôme, Mme BEAUDOIN Bettina, M. PLACERAUD Jean-Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme PEREIRA Ana, M. MEUNIER Jean-Luc, Mme GAUVAIN Armelle

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme ROY Karine

A été nommée secrétaire : M. GOURGUES Christophe

SOMMAIRE

- 2014_07_01 Avenants au marché de l'espace festif et culturel
- 2014_07_02 Constitution d'une Commission Communale des Impôts Directs
- 2014_07_03 Désignation de deux titulaires et deux suppléants au titre de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- 2014_07_04 SIVOM du Cognçais : Autorisation à Monsieur le Maire de se constituer partie civile
- 2014_07_05 Décision Modificative n°2
- 2014_07_06 Motion : redécoupage des régions
- D2014_07_07 Avenant au marché de l'espace festif et culturel (électricité)

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 0

D. n° 2014_07_01

Avenants au marché de l'espace festif et culturel

Par délibérations n° 2011-06-01, 2013-05-03 et 2013-08-05, le conseil municipal avait entériné l'avis de la commission MAPA pour le choix de l'architecte et l'attribution des lots dans le cadre du marché de l'espace festif et culturel.

Suite à diverses modifications en cours de réalisation des travaux, M le Maire propose à l'assemblée d'accepter les avenants audit marché dans les conditions suivantes :

Lot			Total retenu HT + avenant(s)	Avenant HT		Total HT avec avenant
1	gros œuvre	ALM ALLAIN	994 906,23 €	Avenant 2	2 753,49 €	997 659,72 €
3	Couverture étanchéité	SARL DME	218 445,00 €	Avenant 2	6 194,00 €	224 639,00 €
4A	Bardage minéral	SAS RAIMOND	417 936,35 €	Avenant 2	- 14 765,72 €	403 170,63 €
4B	Bardage zinc	SAS RAIMOND	164 098,06 €	Avenant 3	8 178,51 €	172 276,57 €
5	Menuiseries ext	BIRON	94 586,00 €	Avenant 3	2 789,00 €	97 375,00 €
6	serrurerie	SAS ZAGI	61 290,00 €	Avenant 3	7 291,00 €	68 581,00 €
8	Menuiseries int.	BERNARD MOREAU	218 364,90 €	Avenant 3	6 925,63 €	225 290,53 €
12	Chauffage ventilation	SAS ALLARD	394 000,00 €	Avenant 2	3 237,11 €	397 237,11 €
13	plomberie	SAS ALLARD	65 000,00 €	Avenant 2	3 655,83 €	68 655,83 €
16	aménagements extérieurs	SARL TARDY	539 653,10 €	Avenant 2	4 344,40 €	543 997,50 €
Total HTVA			2 173 373,41 €		27 849,76 €	2 201 223,17 €

Lot 1 Gros oeuvre

- Diverses petites modifications en plus values et en moins values

Lot 3 Couverture étanchéité

- Plus value pour remplacement d'un isolant thermique sur toiture terrasse béton
- Moins value pour suppression d'un lanterneau acoustique
- Moins value pour suppression boite à eau en zinc sur grande salle

Lot 4A Bardage minéral

- Suppression d'un enduit de parement avec isolation et remplacement par parement gebrik sur mur de clôture

Lot 4B Bardage zinc

- Fourniture et pose des éléments des EP sur bardage Anthrazinc de la grande salle

Lot 5 Menuiseries extérieures

- Fourniture et pose d'une porte à deux vantaux en aluminium laqué

Lot 6 Serrurerie

- Fourniture et pose d'un portillon ERDF, d'une passerelle technique groupe froid, de supports de câbles en inox sur face intérieur d'un mur d'enceinte
- Suppression de quatre grilles de ventilation sur façade Nord

Lot 8 Menuiseries intérieures

- Nouveau calepinage
- Portes intérieures sanitaires et cloisons en stratifié compact
- Modification mur mobile

Lot 12 Chauffage ventilation

- Moins value sur désenfumage dépôt mobilier grande salle
- Plus value pour extraction local entretien
- Modification matériel pour rafraichissement suite à l'arrêt de fabrication du matériel initialement prévu

- Ajout échangeur à plaque primaire (chauffage)

Lot 13 Plomberie

- Modification surpresseur

Lot 16 Aménagements extérieurs

- Suppression mur de clôture (transfert sur lot gros œuvre)
- Suppression éclairage public (transfert SDEG)
- Création de sols minéraux supplémentaires

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 0

D. n° 2014_07_02
Constitution d'une Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par l'Administratrice Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de présenter au Directeur des Services Fiscaux la liste suivante, afin de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

NOM

ADRESSE

TITULAIRES :

RAFENAUD Jean-Pierre
MARCHAND Renée
NAMBLARD Nicole
GUERIN Jacky
DOUBLET Liliane
TIRACCI Michel
PLACERAUD Jean-Michel
BONNET Gilles
BRISSON Gilles
GAUTHIER Guy
COLLIN Jacques
LUQUÉ Hubert
VALENTE Raymond
RECOQUILLON Martine

20 rue Beausite
41, rue des Vauzelles
20, route de l'Echassier
45, rue des Gélines
28, rue des Meuniers
10, rue des Meuniers
25, chemin du Breuil
382, rue Frenade (Merpins)
2, impasse de Fontdouce
45, avenue de Barbezieux
6, rue de Bellevue
6, rue Nouvelle
30, rue des Meuniers
23, rue des Quillettes

BRISSON Marie-Christine
DAGNAUD Pierrette

1, chemin de Fontdouce
4, impasse de l'alambic

SUPPLEANTS

SIMON Ginette
GUIGNON Fathia
TANGUIDÉ Bruno
TANZILI Jacky
TANZILI Josette
MINOT Jean
BROUSSAUDIER Annie
LANCERON Michel
GIRAUDEAU Pierre
CASSAN Guy
BONTEMPS Lucien
SUREAU Jean-Pierre
CHAUVEAU René
PACAUD François-Xavier
LEMARIÉ Colette
DAGNAUD Cédric

33, rue de la Pierre Levée
3, avenue de Barbezieux
8, rue du Dominant
69, rue du Limousin
69, rue du Limousin
74, rue Hélène Ducourt
4, chemin de St Roch
20, rue des Meuniers
29, rue de la Commanderie
Dizedon
9, rue des Gélines
4, rue Nouvelle
25, rue du Dominant
55, rue des Chênes
2, rue du Plantis Nouveau
1, impasse de Fontdouce

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Valide la liste des contribuables à présenter au Directeur des Services Fiscaux afin de désigner la Commission Communale des Impôts Directs, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 0

D. n° 2014_07_03

Désignation de deux titulaires et deux suppléants au titre de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Conformément aux dispositions de l'article 346 A de l'annexe III et 1650 A du Code général des impôts, les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, dans les deux mois à compter de l'installation du conseil communautaire, suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les commissaires sont nommés à partir d'une liste de contribuables dressée par le conseil communautaire sur proposition des communes membres, auxquels s'ajouteront deux commissaires domiciliés en dehors du périmètre de l'EPCI.

Cette commission se substitue aux commissions communales des Impôts directs (CCID) pour les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La CIID comprend, outre le Président de Grand Cognac qui en assure la présidence, 10 membres titulaires et autant de suppléants.

Il conviendrait que le conseil municipal propose deux titulaires et deux suppléants.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Titulaires :

- Monsieur Pierre-Yves BRIAND
- Monsieur Michel DAMY

Suppléants :

- Madame Dominique PETIT
- Monsieur Michel DERAND

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Valide la désignation des membres ci-dessus au titre de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_07_04

SIVOM du Cognaçais : Autorisation à Monsieur le Maire de se constituer partie civile

Dans le cadre de l'affaire du SIVOM du Cognaçais, pour faire suite au dépôt de plainte, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à se constituer partie civile dans cette procédure (n° parquet 13018000023).

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à se constituer partie civile dans le cadre de l'affaire du SIVOM, dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_07_05

Décision Modificative n°2

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver les modifications budgétaires telles que prévues dans le document transmis en pièce jointe.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve la Décision Modificative n°2 au budget 2014, telle que présentée en pièce jointe.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_07_06

Motion : redécoupage des régions

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de voter la motion suivante :

Le Président de la République vient de communiquer son projet de redécoupage de l'échelon régional en proposant 14 régions au lieu de 22, projet qui sera présenté en conseil des ministres le 18 juin prochain et discuté au parlement dès le mois de juillet.

Ce redécoupage territorial repose, notamment, sur les deux principes suivants :

- Pas de découpage des territoires régionaux actuels
- Des régions regroupant au moins 3 millions d'habitants

Ainsi la région Poitou-Charentes serait fusionnée avec les régions Centre et Limousin, ce qui en ferait une région regroupant 13 départements, 5 millions d'habitants sur une superficie de 82 000 km².

Nous, élus de Châteaubernard, nous refusons cette décision prise sans concertation des élus locaux et contraire à l'intérêt de notre territoire.

En effet, avec la région de Cognac, et le département de la Charente dans sa globalité, nous sommes plus proches de l'agglomération bordelaise que de tout autre futur chef-lieu régional.

Nous le sommes d'un point de vue géographique, historique, économique, touristique, culturel et sportif.

Par l'activité dominante sur notre territoire, à savoir le Cognac, nous avons des liens constants avec l'agglomération bordelaise (Port pour les expéditions de Cognac, Voies de communication ferroviaire ou terrestre...) De plus, jusqu'à cette décision présidentielle, le sens de la recomposition territoriale était basé sur les métropoles, notion consacrée par la loi de janvier 2014 ; et pour la Charente la seule métropole qui puisse répondre à ses attentes est Bordeaux.

Nous demandons donc que le débat parlementaire qui va s'ouvrir cet été prenne en compte l'avis des citoyens et des élus locaux, quitte à obliger l'Etat à casser les territoires régionaux actuels qui tels Poitou-Charentes sont purement administratifs.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 0

D. n° D2014_07_07

Avenant au marché de l'espace festif et culturel (électricité)

Par délibérations n° 2011-06-01, 2013-05-03 et 2013-08-05, le conseil municipal avait entériné l'avis de la commission MAPA pour le choix de l'architecte et l'attribution des lots dans le cadre du marché de l'espace festif et culturel.

Suite à diverses modifications en cours de réalisation des travaux, M le Maire propose à l'assemblée d'accepter l'avenant audit marché dans les conditions suivantes :

Lot	Total retenu HT + avenant(s)	Avenant HT	Total HT avec avenant
11 électricité BRUNET	193 800	avenant 2 : 51 632 €	245 432 €
TOTAL HTVA	193 800	51 632 €	245 432 €

Lot 11 Electricité

- Mise en place de lustrerie LED
- Mise en place prise de courant sur grande scène
- Diverses modifications

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant dans les conditions évoquées ci-dessus.